



Problème pour obtenir une assurance vie

Par **Tabata**, le **04/12/2013 à 23:06**

Bonjour et tout d'abord merci pour votre aide. La succession de lune de mes tantes est confiée , à un notaire et à l'une de ses sœurs nommé exécuteur testamentaire. Cette tante n'ayant pas d'héritiers directs, ses biens sont partagés entre ses sœurs et ses neveux et nièces dont je fais partie. Tout cela se règle assez rapidement dans les 6 mois, il y a un mois, soit 18 mois après le décès , ma tante exécuteur testamentaire me téléphone pour me dire que je dois me mettre en rapport avec la banque populaire Paris car je serais bénéficiaire d'un contrat d'assurance vie au même titre que les autres neveux et nièces qui auraient déjà perçus chacun leurs parts à l'exception de moi même . Elle me donne les coordonnées de cette banque à Paris ainsi qu'un numéro de dossier de succession mais pas de numéro de contrat. Face à mon étonnement de ne pas avoir été contactée directement par cette banque depuis tout ce temps, elle m'explique très gênée que l'une de mes cousines a écrit une lettre à cette banque dont elle ne dit rien si ce n'est " quelle n'aurait pas du l'écrire" ! . J'adresse donc une lettre recommandée à cette banque en expliquant ma situation et en demandant le versement de ma part du contrat. Aucune réponse à ce jour (2mois). Je me mets en rapport avec le notaire chargé de cette succession, qui me dit que ce contrat d'assurance vie n'a pas été porté à la succession et qu'il ne peut donc pas m'apporter d'éléments supplémentaires, son assistante se met quand même en rapport avec cette tante exécuteur testamentaire , et m'indique que je dois me mettre en rapport avec une agence locale de cette banque dont elle me donne les coordonnées, ce que je fais, pas de réponse depuis presque 1 mois. Que dois je faire ? Mon notaire ne peut il pas m'aider davantage? J'ignore le contenu de cette lettre mais comment une simple lettre peut bloquer à ce point la situation, ? Merci de vos conseils ils seront les bienvenus